

DOSSIER DE L'EAU. La cour administrative d'appel semble prendre en compte l'ultime recours des associations. La bagarre Lyonnaise-CUB-associations continue

La Lyonnaise se défend

23 03 05

Dominique de Laage

Depuis début juillet, la société Lyonnaise des eaux, en charge de la fourniture en eau comme de l'assainissement des 170 000 usagers de la communauté urbaine, essuie de sérieux vents contraires. Alors que l'arrêt de la cour administrative d'appel du 24 mai dernier semblait avoir définitivement placé hors jeu un collectif d'usagers et d'associations dénonçant depuis dix ans ce contrat de l'eau passé pour trente ans entre la Communauté urbaine et la société privée Lyonnaise des eaux, en 1992, les résultats d'un audit commandé par la CUB sont venus complètement boussuler la donne et devraient à nouveau mobiliser les débats du Conseil de communauté qui se déroule ce matin, à partir de 9 h 30.

Commandé par la CUB, cet audit a contredit début juillet les démonstrations des deux avocats de la CUB et de la Lyonnaise devant la cour pour confirmer ce que les associatifs (Trans-CUB en tête) clamaient depuis dix ans. A savoir qu'en se basant sur un taux de rémunération (fixe) de ses capitaux investis, de l'ordre de 12 %, pour établir le prix de l'eau, la Lyonnaise en prendrait à ses aises avec le porte-monnaie de l'usager bordelais.

Sur la période examinée (1997-2003), l'auditeur Finance Consult a chiffré à 29,3 M€ le trop-perçu par la Lyonnaise. Et a pris soin de préciser qu'il conviendrait de calculer également le « gras » emmagasiné par la Lyonnaise sur la période précédente (1992-1996).

Le retour de Trancart. Un mois et demi après l'arrêt de la cour d'appel qui condamnait personnellement Denis Teisseire (1) à 2 600 euros pour frais de justice, le bureau de la CUB présidé par le socialiste Alain Rousset a avalisé cet audit aux conclusions très éloignées de celles de son avocat... Le président de la CUB a



Jean-Luc Trancart : en février dernier, il est revenu à Bordeaux prendre la direction de la Lyonnaise Sud-Ouest

PHOTO DR

également pointé du doigt un certain amateurisme de ses services dans ce dossier. Et a reconnu comment l'audit donnait effectivement raison aux associatifs. Tout en demandant à ces derniers de le laisser renégocier en paix le contrat avec la Lyonnaise, ainsi qu'il est prévu de le faire tous les cinq ans depuis un aveant obtenu sous la pression de... Denis Teisseire, lorsqu'il était élu communautaire !

En cette mi-septembre, les choses en sont donc là du côté du robinet. La CUB et la Lyonnaise, encore très solidaires jusqu'à l'arrêt de la cour administrative d'appel du 24 mai, s'apprêtent à renégocier ce contrat d'ici à janvier 2006 dans un climat sensiblement différent. Et les associatifs sont bien décidés à s'inviter d'une manière ou d'une autre dans la partie.

Depuis le début de cette tourmente, la Lyonnaise a pris le parti de faire le gros dos et d'attendre. Et s'est bornée à chiffrer à 6 M€ (contre 29,3 M€) la somme sur laquelle elle était prête à négocier avec la CUB pour la période 1997-2003.

En février dernier, Jean-Luc Trancart, l'homme de la Lyonnaise qui avait œuvré en 1991 à l'établissement du contrat avec la CUB avant de devenir directeur national de la clientèle, directeur de la communication de Suez Lyonnaise des eaux et directeur général adjoint de Suez Environnement, est revenu à Bordeaux comme directeur de la Lyonnaise Sud-Ouest aux côtés de Luc Dirickx, patron de la société sur l'agglomération. Signe que le « mastodonte » de l'eau prend très au sérieux ce contrat bordelais...

Dénégations de la Lyonnaise.

« Nous ne sommes pas disposés à renégocier le contrat avec la Communauté urbaine par voie de presse », disent aujourd'hui Jean-Luc Trancart et Luc Dirickx. « La Communauté urbaine ne nous ayant pas fait parvenir l'audit complet, nous ne pouvons pas, pour l'heure, répondre à ses affirmations », disent-ils encore. Lors de l'établissement du prix de l'eau en 1991, nous n'avons pas tenu compte du taux de rémunération de nos investissements, qui était effectivement à l'époque de 12 %. Nous avons seulement reconduit le prix de l'eau alors en vigueur, en nous engageant à faire les investissements demandés par les élus. Le prix de l'eau est un élément du débat mais il n'est pas fondamental dans un contrat de cette ampleur. La ressource, sa gestion sont des enjeux majeurs. Pour l'heure, nous avons dépensé plus d'argent que nous en avons encaissé sur ce contrat. Nous réfutons le fait que notre taux de rémunération des investissements soit demeuré à 12 % depuis 1992. Il n'est pas demeuré fixe. Nous ignorons comment l'auditeur est parvenu à ces conclusions proches de l'association Trans-CUB. En 1997, lors de l'avenant au contrat, nous avons indiqué que notre flux de trésorerie était indexé à 7,5 %. Nous n'étions pas obligés de le signaler... C'est en tous cas, très loin de ces 12 % ».

La cour administrative d'appel, auprès de laquelle les associatifs ont déposé un ultime recours après le 24 mai dernier pour qu'elle tienne compte des éléments de l'audit, semble avoir décidé d'y faire droit. Elle vient en effet de demander de nouvelles conclusions à l'ensemble des parties... La renégociation qui va commencer entre CUB et Lyonnaise risque d'être encore plus épineuse que prévue...

(1) Denis Teisseire est l'ancien président de Trans-CUB. Il est également un ex-élu de Bordeaux et de la CUB.